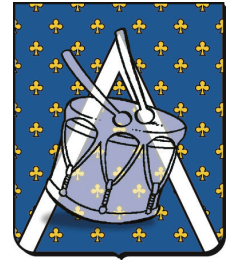


Le Tambour de Blesle

Bulletin municipal

Octobre 2019 / N°136



LE MOT DU MAIRE

L'inauguration du nouveau stade aura lieu le vendredi 11 octobre 2019 à 18 heures et comme pour tout nouveau équipement, nous avons bien entendu qu'il y a eu débat, il existe encore et il perdurera, c'est bien normal. En tout cas, il s'agit d'une réponse positive qui avait été faite il y a fort longtemps à une entente sportive au vu de ses besoins qui sont toujours d'actualité, c'est quelque chose que nous avons intégré dans notre programme pour ce mandat et il était de notre devoir de le respecter. Il est aussi légitime d'avoir un avis contraire à condition qu'il soit étayé par des informations véridiques. Cela a pris du temps car nous avons décidé d'être prudents tant sur l'aspect technique que financier car la municipalité a fait savoir dès le départ qu'il y avait une somme d'autofinancement qu'elle ne dépasserait pas, le premier montage s'est révélé infructueux car la participation de la ligue Nationale de football à l'occasion de l'Euro 2016 n'était pas suffisante et bien trop contraignante. Nous avons donc dû nous résoudre à nous tourner vers nos partenaires habituels qui sont l'Etat, la Région et le Département qui ont tous répondu présents. Une entreprise professionnelle dont c'est la spécialité a réalisé la partie la plus importante à savoir le terrain et pour l'autre gros investissement sur les vestiaires, nous avons fait le choix de modules retirables et transformables qui ont été réalisés par une entreprise locale, de même pour le reste des travaux. Sur l'aspect financier, le coût en budget d'investissement et fonctionnement est de l'ordre de 170 000 € avec 85 000 € de subventions et donc un autofinancement de 85 000 € soit 50 % pris sur trois exercices budgétaires 2017, 2018 et 2019 ce qui ne représente que 5,5 % des sommes investies sur cette période et donc n'a pas nécessité d'avoir recours à l'emprunt. Reste maintenant, comme on le dit, "la vérité du terrain" nous espérons que ce projet important à nos yeux pour recréer un espace de convivialité au moment où tant d'associations et de clubs périclitent, continuera de permettre à de jeunes enfants de rejoindre une école de foot et suscitera quelques nouvelles vocations, nous souhaitons que cette réalisation soit pérenne dans la durée.

Collecte des encombrants

Une benne à encombrants sera mise à la disposition des habitants de la Commune du 3 au 8 octobre 2019 près de la salle polyvalente. Il est interdit d'y déposer des pneus, bouteilles de gaz, batteries, huiles, déchets verts. Nous insistons sur le fait de ne pas déposer quoique ce soit à l'extérieur de la benne et d'attendre son remplacement. Dans le cas contraire, nous nous verrons dans l'obligation d'interrompre ce service.

Stade de Blesle

L'inauguration du nouveau stade de Blesle, route de Lempdes sur Allagnon (ancienne RN9) aura lieu le 11 octobre 2019 à 18 heures. Les membres du FCMMB seraient ravis d'accueillir tous les anciens joueurs et dirigeants de AS Blesle. A cette occasion, seront présentées les nouvelles installations.

Naturopathie à Blesle

Delphine Lentz, naturopathe, ouvre les portes de son cabinet au 3, Place du Pré Saint Pierre. Diplômée de l'Ecole Aesculape de Meyreuil (13), agréée FENA et affiliée à l'OMNES, Delphine a exercé en cabinet depuis 2014, et dans un centre "Jeûne & Randonnée" dans les Pyrénées-Orientales durant 2 années. Préserver et optimiser sa vitalité, c'est ce que propose la naturopathie. Approche globale de santé, elle considère toutes les dimensions de l'individu (physique, psychologique et émotionnelle, environnement de vie) et s'intéresse aux causes des déséquilibres. Aujourd'hui considérée comme "médecine douce complémentaire" par l'OMS, la naturopathie s'appuie sur des techniques spécifiques dont trois principales : l'hygiène de vie, l'alimentation, et la psychologie. Une consultation de naturopathie consiste en un entretien approfondi accompagné ou non

d'un bilan iridologique afin de fournir des conseils personnalisés, adapté au terrain individuel de chacun. Des séances de réflexologie plantaire peuvent compléter la démarche. Un suivi régulier permet de retrouver et maintenir bien-être et vitalité. Des ateliers et stages thématiques sont prévus dans les mois à venir. Renseignements et prises de rendez-vous: 06.10.30.73.04. <https://www.facebook.com/delphinenuropathe/>

La bibliothèque de Blesle ouvre ses portes à d'autres et vice versa..



De belles rencontres et partages avec d'autres structures de la région, Fontannes, Vieille-Brioude, Lortalanges, Javagues.... Dans le cadre de l'espace de la vie sociale, pour renforcer les solidarités de voisinage et se connaître et se reconnaître... La bibliothèque de Blesle ouvre ses portes pour deux activités créatives ouvertes à tous: **Christine** de Champ pointu propose un atelier de vannerie, mercredi 6 Novembre à 14H30 à 17 H, pour créer un objet pour vous sur 2 séances. Dans ce même désir de se rencontrer et de partager **Patricia** propose un atelier de décoration papier pour réaliser un objet décoratif ou autre et apprendre à le reproduire pour

Le Tambour de Blesle

vous et aussi pour l'offrir aux ateliers APE (Association des parents d'élèves) afin d'aider nos écoles à financer d'autres projets, le mercredi 16 octobre de 14H à 16h. Ces deux ateliers sont proposés en participation libre à la bibliothèque de Blesle, lieu de lecture, de projets et rencontres, moment de convivialité assuré. **Evènement** : spectacle-goûter pour un public de 3 à 99 ans, le samedi 12 octobre à 16 H au château des Mercœur : Lectures Théâtralisées. Oyé oyé Braves gens

Les Amis du Pays de Blesle

Les Amis du Pays de Blesle se réuniront le mardi 8 octobre 2019 à 18h30 au Château des Mercœur afin de préparer la foire de la Saint Martin.

Chambres chez l'habitant pour touristes étrangers

Je suis Anne-Lena, la saisonnière à l'Office de Tourisme de Blesle. En 2020, j'ouvrirai une école de langue à Blesle proposant des séjours linguistiques et culturels pour touristes étrangers. Pour l'hébergement je souhaite travailler avec des hébergeurs professionnels (hôtel, gîtes et chambres d'hôte). Mais j'aimerais également proposer l'hébergement chez l'habitant ainsi les apprenants baignent entièrement dans la culture française et découvrent la vie à Blesle. Pour ce faire, je recherche des foyers à Blesle intéressés d'accueillir un stagiaire linguistique étranger. **Pourquoi accueillir un stagiaire étranger ?** Créer des liens avec des personnes venant du monde entier et de divers milieux sociaux. Avoir la possibilité de pratiquer une langue étrangère avec une personne native. Partager des moments agréables et enrichissants. Bénéficier d'une rémunération complémentaire. **Le rôle de la famille d'accueil** : Proposer une chambre propre et correctement meublée, prendre le ou les repas avec le stagiaire, partager votre vie de famille, vos habitudes pour faire découvrir notre culture, être convivial et accueillant. Si vous êtes intéressés d'accueillir un stagiaire étranger pendant un séjour de deux semaines chez vous ou si vous souhaitez avoir des renseignements supplémentaires concernant mon projet n'hésitez pas à me contacter au 06.52.72.34.33 ou a.klueners@gmail.com.

Chats libres de Blesle

Le conseil communautaire de la CCBSA (Communauté de Communes Brioude Sud Auvergne) a voté favorablement la "Convention chats libres 2019". En partenariat avec la Fondation 30 millions d'amis, et l'appui de la SPA de Brioude, 90 femelles et 80 mâles seront stérilisés sur l'ensemble du territoire. De nombreux chats "libres" vivent dans le village. Afin que la cohabitation se passe au mieux pour tous, la stérilisation de ces animaux est nécessaire. Aussi, nous comptons sur le soutien de tous pour que cette opération soit une réussite. Si vous repérez des chats ou chatons, veuillez le signaler à la mairie ou auprès de Delphine Lentz (06.38.99.64.50) afin qu'ils puissent être pris en charge. Les chats et chatons seront opérés et identifiés à la Clinique Vétérinaire de Massiac. Par ailleurs, nous rappelons que tout acte de cruauté ou de mauvais traitement à l'égard d'un animal est sévèrement puni par la loi (articles Art. 521-1 du Code Pénal, Art. R 654-1 du Code Pénal, Art. R 655-1 du Code Pénal, Art. R 653-1 du Code Pénal). Nous rappelons également que l'article 453 du code pénal punit l'abandon des animaux. "Une société ne peut se dire ni civi-

lisée, ni socialement évoluée, si elle ne respecte pas les animaux et si elle ne prend pas leurs souffrances en considération" Alfred Kastler, prix Nobel de Physique 1966. Aussi, montrons-nous responsables et agissons en bonne intelligence, pour le bien de tous, et en respectant les personnes sensibles aux sorts des animaux.

Association des parents d'élèves de Blesle

Suite à l'assemblée générale du 17 septembre, l'association des parents d'élèves a renouvelé son bureau. Ont été élues : Présidente ; Marlene Vigier (04.71.76.26.70/ 06.83.51.84.99), Présidente adjointe ; Agnès Goude, Trésorière ; Patricia Lacourarie (04.71.76.21.74), Trésorière adjointe Candide Boyer, Secrétaire ; Barbara Serrurier (06.21.43.59.79), Secrétaire adjointe : Sandra Lauraire. La première manifestation sera la foire de la Saint Martin le 11 novembre. Nous vendrons des objets, "faits main" qui sont fabriqués par les enfants et les parents d'élèves lors des ateliers créatifs. Ceux-ci sont **ouverts à tous**. Si vous avez envie de participer, n'hésitez pas à venir nous rejoindre, pour un moment convivial ; Les ateliers débutent jeudi 3 octobre, à 20h30, au château des Mercœur. Le mercredi 16 octobre, de 14 à 16 h aura lieu un autre atelier à la bibliothèque. Cette année, nous ne renouvelons pas le concours de belote.

Ateliers illustration à Blesle



Blesle 3019-2020
ATELIER ILLUSTRATION
Dessiner, écrire & créer un livre
2 Groupes (5 places max / groupe)
11-15 ANS (collégiens)
le Mardi de 17h 30 à 19h
7-10 ANS (école primaire)
le mercredi de 14h à 15h
Début des cours le 3er Octobre
Annie CHAPPE et encadré par
Suzanne CHAPPE
auteur et illustrateur jeunesse
Renseignements et inscriptions
04 43 99 01 13
suzannechappe@wanadoo.fr

Je propose des ateliers illustration pour enfants à l'Atelier du Shaman pendant la période scolaire. L'objectif de ces ateliers est de créer un livre entièrement, de l'écriture à la fabrication en passant bien sûr par l'illustration. Que le projet soit individuel ou collectif, chaque enfant finit l'année avec un objet livre qu'il aura créé (ou participé à créer) de A à Z.. Nous aborderons donc l'écriture, le dessin, le graphisme et la reliure. à travers des exercices génériques et la construction d'un projet concret. Ces ateliers s'adressent aux enfants et adolescents de **7 à 15 ans**. Il y a **2 groupes de 5 places** : un groupe "petits" pour les élèves de primaire, et un groupe de "grands" pour les élèves du collège. Les cours se déroulent à **l'Atelier du Shaman à Blesle**, pendant la période scolaire, hors vacances. Pour les petits : **le mercredi de 14h à 15h**, et de 14h à 15h 30 à partir du mois de janvier (début de la réalisation du projet) Pour les grands : **le mardi de 17h30 à 19h**. **Les cours débutent le mardi 1er Octobre**. Tout le matériel est fourni, cependant si les enfants ont leurs propres outils, ils peuvent bien sûr l'amener pour travailler. Tarif d'inscription individuelle pour une année de cours : **250 €**. Ce tarif comprend : les cours et tout le matériel nécessaire pour travailler, élaborer le projet et pour la fabrication des livres.

La Bougnate

Exposition Myrielle Rever, Rêverie, de l'abstrait au figuratif, du figuratif à l'abstrait jusqu'à fin octobre. Apéro Tapas de 18h à 20h en terrasse ou près de la cheminée (planche de charcuterie ou fromage : 15€, vin au verre : 3€, cocktail Mojito'Auvergnat : 4€. Formule repas le midi à 13,50€ du mercredi au vendredi.

PERMANENCES

Mission locale pour l'emploi des jeunes : 1^{er} et 3^{ème} lundi de chaque mois (14h à 17h), salle du conseil. **ADMR**, vendredi, Château des Mercœur. **Service social**, vendredi (9h à 12h), Mairie. **CCAS** : 1 mercredi sur 2 de 18h à 19h, Château des Mercœur. **Bibliothèque municipale** : vendredi (15h à 17h), Château des Mercœur. **La Poste** : du mardi au vendredi de 13h15 à 16h15.

Ramassage des ordures ménagères : lundi. Collecte des déchets recyclables un mardi sur deux (semaine impaire), tous les quinze jours (semaine paire) pour : Servières, le Chausse et les Baraques.

Horaires des messes : **Borie Darles** : 6 octobre, 10 octobre à 19h débat avec Mgr Crepy, **Blesle (Eglise Saint-Pierre)** : samedi 12 octobre, célébration de la parole (17h), dimanches 20, 27 octobre, vendredi 1^{er} novembre (11h), 17 octobre à 14h réunion salle paroissiale, **Grenier Montgon (Eglise Saint-Grégoire)** : 3 novembre (11h),

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

Contact : tambourdeblesle@orange.fr
Mairie : 04.71.76.20.75
mairie.de.blesle@wanadoo.fr / www.blesle.fr
Heures d'ouverture du mardi au samedi de 10h à 12h, le lundi de 14h à 16h.

Médecin : Dr Barbary : 04.71.76.23.14
Pharmacie : 04.71.76.22.20 **Pompiers** : 18 ou 112
Cabinets d'infirmières : De la Frégonnière/Planche : 04.71.20.16.35,
Gaillard/Dechevre : 04.71.23.03.22
Gendarmerie : 04.71.76.21.19 **Samu** : 15
La Poste : 04.71.76.97.60 (Centre de tri d'Arvant)
Office de Tourisme : 04.71.74.02.76